



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 08 juillet 2020

OBJET :

DE-20-07-1-10) BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200708-lmc1H7404H1-BF Date de réception en Préfecture : 15/07/2020 Date de Publication : 15/07/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Considérant qu'il appartient à la ville de procéder au vote du budget avant le 31 juillet 2020, en raison de l'impossibilité de le voter pendant la durée du confinement ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires, a eu lieu le 08 juillet 2020 ;

Vu le compte administratif de la ville pour 2019 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 02 juillet 2020,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT,)

ARTICLE UNIQUE : Adopte le budget primitif pour l'exercice 2020 avec reprise des résultats 2019 suite au vote du compte administratif 2019, conformément au document budgétaire annexé et arrêté en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	93 205 714.77	93 088 277.00
RESULTAT 2019	-	117 437.77
TOTAL	93 205 714.77	93 205 714.77
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES (y compris 1068)	35 385 171.00	48 826 920.52
RESTES A REALISER	7 979 697.73	4 603 097.33
RESULTAT 2019	10 065 149.12	-
TOTAL	53 430 017.85	53 430 017.85
TOTAL GENERAL	146 635 732.62	146 635 732.62

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé